

A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES NON BOURSIERS

ANNEE SCOLAIRE 2025 – 2026

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT CALENDRIER

Le règlement du 1^{er} trimestre 2026 se fera selon le calendrier ci-dessous, au Service de la Gestion (pas de paiement à distance) :

- Lundi 09 – Mardi 10 – Jeudi 12 – Vendredi 13 Mars de 08h00 à 12h00. Pas de règlement le mercredi.
- 2 Tarifs pour ce trimestre :

Janvier : 12 jours : 26,40 €

Février : 05 jours : 11,00 €

Mars : 12 jours : 30,80 €

Total : 28 jours réels * : 61,60 € à régler pour les élèves de 6° - 5° - 4°

(*Tenant compte de 4 jours sans Demi-Pension : Mardi 02 décembre 25 - Lundi 02 et Jeudi 26 Février - Lundi 02 Mars26)

Total : 26 jours réels * : 57,20 € à régler pour les élèves de 3^{ème}

(*Tenant compte de 6 jours sans Demi-Pension : Mardi 02 décembre 25 - Semaine 06 : 3 jrs de stage - Jeudi 26 Février et Lundi 02 Mars)

- 3 modes de paiement : ESPECES (merci de faire l'appoint) – CHEQUE – CARTE BLEUE
- Chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable Lycée Montgérald, daté et signé au stylo noir ou bleu sans rature.

Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées.

La Principale

Sandrine VICTORIN

